

NÉGOCIATION 2020



CONTRE-PROPOSITION DÉPOSÉE PAR LA CSN AU CONSEIL DU TRÉSOR LE 28 AOÛT 2020

DURÉE : 3 ANS	SALAIRES
1ER AVRIL 2020	2 \$ L'HEURE POUR TOUTES ET TOUS
1ER AVRIL 2021	LE PLUS AVANTAGEUX ENTRE 0,75 \$ L'HEURE OU 2,2 %
1ER AVRIL 2022	LE PLUS AVANTAGEUX ENTRE 0,75 \$ L'HEURE OU 2,2 %
CRÉER UN MÉCANISME DE PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT	

PRIMES, MONTANTS OU BUDGETS PRENANT FIN LE 30 MARS 2020

Ouvriers spécialisés	Demande de reconduire la prime d'attraction et de rétention de 10%, l'élargir à certains titres d'emploi et améliorer son application
Salarié-es œuvrant auprès de personnes présentant des troubles graves de comportement (TGC)	Demande de reconduire les montants versés
Salarié-es travaillant dans un CHSLD	Demande de reconduire les montants versés

RÉGIME DE RETRAITE (RREGOP)

Former un comité de travail dont le mandat sera d'évaluer la mise en place de mesures visant à stabiliser le taux de cotisation des participantes et des participants

Obtenir l'engagement du gouvernement du Québec de revendiquer auprès de la caisse de dépôt et placement du Québec (cdpq) qu'elle procède au désinvestissement progressif, ordonné et cohérent, des énergies fossiles dans le rregop d'ici 2023

DROITS PARENTAUX

Corriger le chapitre des droits parentaux et, par concordance, toute autre clause de la convention collective afin d'éliminer tout effet préjudiciable ou discriminatoire pour les parents

S'assurer que, dans tous les cas d'adoption régulière, d'adoption dans le cadre du programme banque mixte et d'adoption coutumière, la travailleuse ou le travailleur soit admissible au congé au plus tard à la date où l'enfant arrive dans la famille

Former un comité de travail ayant notamment pour mandats :

- De s'assurer que le chapitre des droits parentaux et toute autre clause de la convention collective soient écrits de manière inclusive
- D'évaluer si la formule de calcul de l'indemnité complémentaire versée lors du congé de maternité permet un remplacement équivalent au salaire de base moins les cotisations aux régimes étatiques et au rregop et d'identifier des solutions, le cas échéant

ASSURANCES COLLECTIVES

Convenir de marges financières permettant d'augmenter de manière importante les contributions patronales annuelles aux régimes d'assurances collectives

RECONNAISSANCE DE L'EXPÉRIENCE

Reconnaître pleinement l'expérience de toute travailleuse et de tout travailleur à la suite de la mise en place de la nouvelle structure salariale

LANCEURS D'ALERTE

Introduire aux conventions collectives des clauses garantissant la liberté de dénoncer aux travailleuses et aux travailleurs des services publics

Il est impératif que **nos conditions de travail et nos salaires s'améliorent dès maintenant** et c'est par notre **ACTION COLLECTIVE** que nous obtiendrons ce que nous revendiquons!